Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20261109-2026D107-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf novembre,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal : mardi 03 novembre 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Votants : 27

PRESENTS : Mme Annick ADVENARD - Mme Catherine ALBARET - Mme Stéphanie BAHOLET - M. Jérôme BLINO – M. Stéphane BOULLARD - M. Maxime BOULLARD - Mme Karine BRÛLÉ - Mme Tiphaine CHATAL - M. Julien CHESNIN - Mme Emilie CHESNIN - Mme Adélaïde DAVID - M. Jérome DOUET - M. Dominique FILLOUX - Mme Nathalie GRUEL - Mme Béatrice KEERLE - M. Xavier LOGODIN - M. Laurent LORJOUX - M. Xavier MORICET - M. Christophe PALOU - M. André PÉDRON - Mme Jocelyne PHILIPPE - M. Olivier THERAUD - Mme Aurore TROFFIGUÉ - Mme Céline VIROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR - M. Pierre-Marc GIROT - M. Eric ROZÉ

POUVOIRS : Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR (Pouvoir à Mme Aurore TROFFIGUÉ) - M. Pierre-Marc GIROT (Pouvoir à Mme Stéphanie BAHOLET) - M. Eric ROZÉ (Pouvoir à M. Jérôme BLINO)

Secrétaire de séance : M. Maxime BOULLARD

Délibération n°2026D107 : Renouvellement d'un séjour de ski intercommunal du 20 au 27 février 2027 – 74 260 LES GETS – Groupe Ado/Collégiens.

Rapporteur : Madame Emilie CHESNIN, Adjointe à l'enfance jeunesse et aux affaires scolaires

Madame Emilie CHESNIN informe l'assemblée qu'afin de répondre à la demande de développement des actions du public adolescent, il est proposé de renouveler la participation à un séjour au ski avec les communes de Saint Dolay, Plescop et Saint-Nolf du 20 au 27 février 2027 aux Gets en Haute-Savoie.

Ce projet répond à plusieurs valeurs éducatives mises en place dans le PEDT de la commune, notamment en permettant le développement des valeurs du « vivre-ensemble », des savoir-être et savoir-faire.

Ce séjour aux Gets concernera 74 jeunes sur l'ensemble des communes concernées, dont 18 jeunes de Nivillac du groupe Ados/Collégiens (11/17 ans). Le groupe sera hébergé en pension complète au centre de vacances « Le chalet Yaka » géré par le « Pôle Montagne ». Les cours de ski seront encadrés par l'Ecole de Ski Française (ESF). Les jeunes pourront faire 6 journées de ski.

L'équipe d'encadrement sera composée de 9 personnes :
- Une direction, assurée par le responsable jeunesse de St Dolay
- 8 animateurs dont 2 de Nivillac

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20261109-2026D107-DE

Le budget prévisionnel du coût du séjour s'élève à 768.09 € par jeune avec un reste à charge pour la commune de 4 112.90 € soit 228.49 € par jeune.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants aux Quotients Familiaux :

Proposition tarifs par QF 2026		
Tranche 1	0 à 600€	470,00 €
Tranche 2	601 à 850€	480,00 €
Tranche 3	851 à 1050€	490,00 €
Tranche 4	1051 à 1250€	500,00 €
Tranche 5	1251€ et plus	510,00 €
Tarifs hors convention		839,14 €

Il est précisé que les familles auront la possibilité de payer ce séjour en 1, 2 ou 3 échéances.

Pour ce faire, il sera possible de procéder à la mise en place d'un échéancier de paiement avec l'émission de plusieurs titres de recettes.

La Commission Enfance/Jeunesse propose à 4 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, de mettre en place des priorités pour les inscriptions :

- Priorité 1 : Par ordre d'arrivée, les jeunes n'ayant pas participé au séjour ski en 2025
- Priorité 2 : Par ordre d'arrivée et s'il reste des places, les jeunes ayant participé au séjour ski en 2025.

- Vu l'intérêt de proposer ce séjour aux jeunes,
- Vu les tarifs proposés par le Service Enfance Jeunesse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires réunie le jeudi 15 octobre 2026, il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver l'organisation d'un séjour de ski aux Gets en Haute Savoie, pour 18 jeunes du groupe Ado/Collégiens, du 20 au 27 février 2027,
- De souscrire aux tarifs du séjour proposés par le service Enfance/Jeunesse,
- D'inscrire cette dépense au budget communal
- De donner l'autorisation au Maire de signer la convention séjour entre les 4 communes,
- De donner tous pouvoirs au Maire pour faire procéder à la mise en œuvre et à l'application de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20261109-2026D107-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** l'organisation d'un séjour de ski aux Gets en Haute Savoie, pour 18 jeunes du groupe Ado/Collégiens, du 20 au 27 février 2027,
- **Souscrit** aux tarifs du séjour proposés par le service Enfance/Jeunesse,
- **Inscrit** cette dépense au budget communal,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention séjour entre les 4 communes,
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour faire procéder à la mise en œuvre et à l'application de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Maxime BOULLARD

Le Maire,
Jérôme BLINO

MAIRIE DE NIVILLAC
56 (Morbihan)

Délais et voies de recours *:*
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - **Hôtel de Bizien**- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*